



Compte rendu de la matinée de réflexion :

Mon contrat de ville et ma stratégie en matière de prévention/lutte contre les discriminations ?

Participants :

Jean-Christophe CHANTRELLE, Chargé de mission politique de la ville, *Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre*

Remi DE NEVE, Chef de projet Politique de la ville, Axe Prévention de la délinquance, égalité femmes/hommes et lutte contre les discriminations *Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut*

Ingrid DEQUIN, Responsable du Pôle prévention des discriminations, *IREV*

Karima ELKHADIRI, Chargée de mission au pôle prévention des discriminations, *IREV*

Dorian FRIEDMAN, Déléguée de la Préfète (Méru et Beauvais), *Préfecture de l'Oise*

Séverine GLORIA, Chef de projet Politique de la Ville, *Ville d'Ostricourt*

Cindy GUILLOTTE, Chargée de mission lutte contre les discriminations et Politique de la ville, *Ville de Dunkerque*

Anne-Sophie MARCH, Cheffe projet prévention de la délinquance, lutte contre les discriminations et accès aux droits, *CALL*

Michelle RODRIGUEZ, Stagiaire, Ville de Dunkerque

Inès TAVERNIER, Chargée de mission au pôle prévention des discriminations, *IREV*

Introduction et tour de table

Dans quelques mois, les futurs contrats de ville seront signés et incarneront la volonté des territoires les plus fragiles de lutter contre toutes les formes d'inégalités.

Les consultations citoyennes ont pu faire émerger un certain nombre de problématiques et notamment celles relevant des discriminations. Qu'il soit de l'ordre du ressenti ou traduit par des méthodes de mesure, le vécu discriminatoire accentue les inégalités et affecte le sentiment de cohésion et de bien-être.

La loi LAMY est toujours en vigueur et un certain nombre de mesures invitent les acteurs de la politique de la ville à continuer à se mobiliser.



Ainsi afin d'adopter une approche plus consensuelle des discriminations, les collectivités ont pu être tenté d'adopter une approche multicritère qui a pu noyer les démarches et donner le sentiment aux acteurs d'une tâche incommensurable.

Sur l'approche intégrée qui combine des actions spécifiques et des actions transversales, elle s'est assez peu développée. Il y a principalement des actions spécifiques privilégiant la prévention des discriminations directes auprès des populations. Les approches systémiques qui questionnent les politiques publiques restent moins perceptibles.

Des impulsions fragilisées : les acteurs constatent des changements institutionnels et des ingénieries fragilisées et peu soutenues sur la thématique.

Un sujet peu visible et peu porté politiquement. Attention des territoires ont avancées malgré les obstacles.

Perspectives et recommandations :

- Objectiver : un besoin persistant pour impulser et mobiliser
- Sensibiliser et former
- Produire des ressources
- Impulser, conforter, soutenir... dans la durée...

Réseau RECI

Créé en 2005, le Réseau RECI (Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration) est composé de structures intervenant dans le domaine de l'immigration, l'intégration et/ou de la prévention des discriminations liées à l'origine.

Les structures composant le Réseau RECI :

- AVDL (Auvergne-Rhône-Alpes),
- COFRIMI (Occitanie),
- ESPACE (Provence-Alpes Côte d'Azur),
- IREV (Hauts-de-France),
- ORIV (Grand Est)

Ce réseau s'est développé depuis 2006 avec le soutien de l'ANCT, le ministère de l'intérieur et la commission européenne.

La mission du RECI est de produire et diffuser des connaissances facilitant la compréhension et le déploiement des politiques publiques en matière de lutte contre les discriminations et d'intégration

Dans le cadre du RECI, l'IREV a particulièrement travaillé sur la prévention des discriminations ethno-raciales dans le champ de l'éducation et du logement privé et social.

Retour des participants :

Les participants partagent les constats posés par le RECI et rappelle qu'il s'agit avant tout d'une politique de droit commun mais qui dispose de peu de moyens.

Se projeter « vers Quartier 2030 » quelles actualités ? quelles orientations ?

► **Annonces du CIV d'octobre 2023**

Au dernier Comité Interministériel des villes d'octobre 2023, l'axe du plein emploi est apparu comme champs prioritaire. « *La mobilisation des entreprises est indispensable à cette fin, tout comme la lutte contre les discriminations sur laquelle le Gouvernement porte des objectifs ambitieux de testing* »

Le CIV a annoncé le déploiement dès 2024 de testing pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès aux stages, à l'embauche, au logement ou aux prêts bancaires, sous l'égide de la DILCRAH, « *avec une méthode robuste et partagée pour viser à terme 500 entreprises par an* ».

Il est prévu également sans en préciser les contours « *la mise en place d'un baromètre des discriminations dans les territoires en mesurant régulièrement les discriminations dans l'accès à certains métiers, biens ou services* ».

► **Proposition de loi de Marc FERRACCI adoptée par l'Assemblée en décembre 2023 et qui sera votée à l'automne 2024**

Cette proposition vise à généraliser le "testing" et le "name and shame". La mise en œuvre de cette loi devrait être pilotée par la DILCRAH. Cette loi en cours d'examen au moins de mars 2024 fait l'objet de modifications et d'un recentrage sur les testing collectifs à but statistique et écarte les testing individuel à visée plus judiciaire du champ de la DILCRAH. Le travail parlementaire autour de cette loi poursuit son chemin, un vote est prévu à l'automne 2024.

A noter que la DILCRAH devient un acteur incontournable comme le Défenseur des droits. L'ANCT semble prendre du recul sur cette thématique.

► **Gouvernance des futurs contrats de Ville**

[Instruction relative à la gouvernance des contrats Engagement Quartiers 2030](#)

Retenons de cette instruction :

- La recherche de convergence des contractualisations,
- Une meilleure articulation des crédits,
- Une invitation à solliciter des crédits européens,
- L'importance de la participation citoyenne réaffirmée.

► **Des éléments de contexte et d'annonce qui appellent une vigilance sur les publics fragilisés notamment dans le champ du logement**

- La loi immigration de janvier 2024 qui prévoyait notamment l'arrêt de l'accès aux APL pour les populations étrangères durant les 5 premières années de leur arrivée...
- [Circulaire du 18 décembre 2023 relative à la mixité sociale](#) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville revient sur des acquis de la loi SRU. Le secteur du logement social peut constituer on le voit un enjeu majeur en termes de risque de discrimination.
- Publication de Thomas KIRZBAUM : Analyse transversale des réseaux de lutte contre les discriminations <https://hal.science/hal-04180673/document>

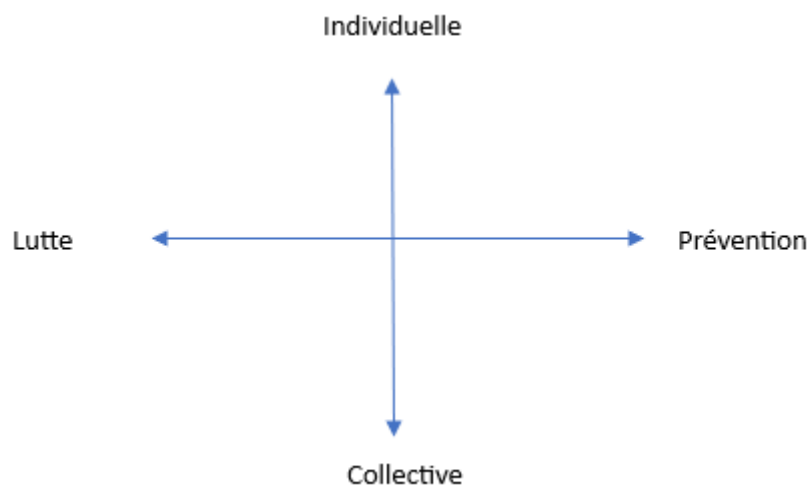
Echanges

- **Cindy GUILLOTTE** de la ville de Dunkerque souligne le projet européen "Recognize & Change" (reconnaître et changer) dans lequel la ville a pris part avec d'autres grandes villes européennes de 2017 à 2020. Par ailleurs, la ville de Dunkerque est dans le réseau ECCAR : la coalition des villes européennes contre le racisme.
- **Inès Tavernier, IREV** : un livret d'information sur les fonds européens et à destination de l'ESS en région HDF est disponible <https://irev.fr/sites/default/files/atoms/files/ess-livret-europe-2023.pdf>, l'IREV travaille sur un temps d'information sur l'opportunité des fonds européens pour le financement de projets de prévention et de lutte contre les discriminations.

Se projeter « vers Quartier 2030 » Situer son territoire en termes d'approche stratégique

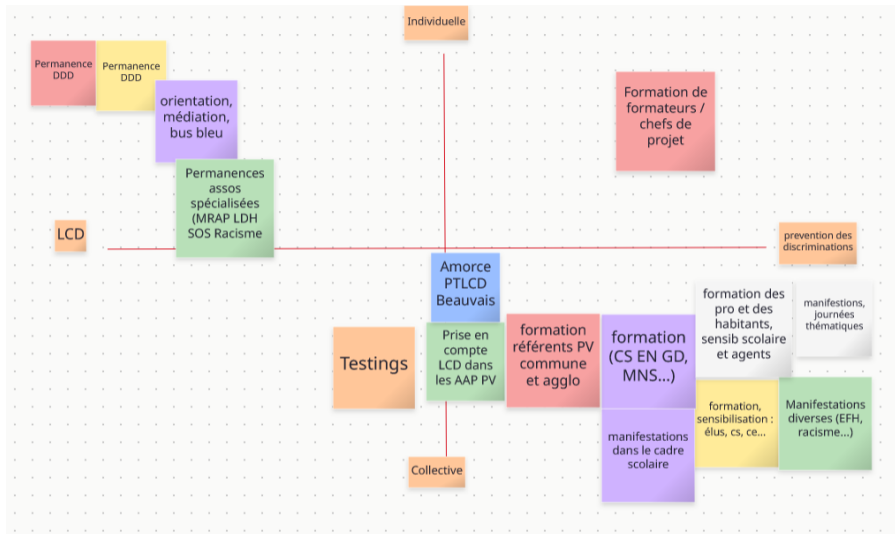
Les participants étaient invités à situer les projets sur une matrice afin de savoir si leurs actions relevaient plutôt de la lutte ou de la prévention des discriminations.

Pour rappel, dans la lutte contre les discriminations nous retrouvons les actions de recours au droit, les actions en justice, l'accompagnement de victime, les testing judiciaire. Il s'agit d'une approche individuelle du droit.
En termes de prévention des discriminations, on sera sur une approche plus collective et également de sensibilisation, de formation des acteurs...



Cette cible/matrice peut être un outil pour appréhender les actions sur son territoire. C'est une grille de lecture pour situer son action.

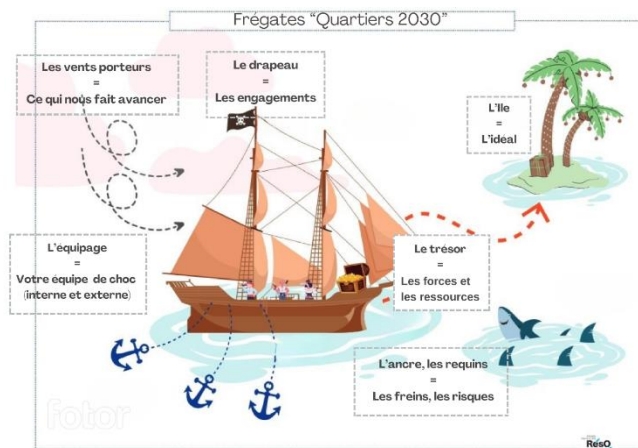
Est-ce que nous travaillons sur la prévention ou sur la lutte ? ce sont des moyens différents, des approches différentes... des publics différents.



Les échanges ont permis de se rendre compte que globalement les actions se situaient plutôt sur une approche collective et de prévention pour les territoires présents.

Se projeter « vers Quartier 2030 » Quelles projections stratégiques ?

En s'appuyant sur la métaphore du navire les participants ont été invités à réfléchir sur leur île (idéal), l'ancre et les requins (les freins), les vents porteurs (ce qui nous fait avancer), l'équipage (les alliés, les acteurs incontournables...), le trésor (les forces et les ressources)



L'idéal, notre île, En 2030, nous serions satisfaits si...

- S'il n'y plus de tabous sur ces sujets, dans la communication
- Si l'avis des habitants est mieux pris en compte
- Si chaque habitant trouve sa place sans distinction
- Si les principaux services de droits communs et acteurs clés du territoire dans les domaines légaux (éducation, santé, emploi, logement) sont conscients des

discriminations vécues par les habitants des QPV et remettent en question leurs pratiques en mettant des garde-fous aux pratiques discriminantes

- Si grâce à l'ambition "accès aux droits" la démarche notamment des Réplicants est identifiée et opérationnelle



Le drapeau - les engagements

- L'engagement des communes et des élus
- La loi LAMY



Les vents porteurs - Les conditions de réussite

- Portage politique
- Soutien financier (DILCRAH, fonds européens, BOP 147, fondation de France ...)
- Co-construction
- Inscription dans les documents cadre de la Politique de la ville



L'ancre, les requins – les freins

- Des moyens humains contraints
- Un portage politique sensible
- *Turn over* des équipes
- Pas de moyens dédiés en interne et par l'Etat à la prévention (ex : formation) et à la LCD (ex : testing)



Le trésor – les ressources et les forces

- Les collectifs d'acteurs locaux
- Les plans de formation
- Les partenaires avec discours commun
- La mobilisation de l'éducation populaire et des militants associatifs
- Une direction engagée



L'équipage : Travail sur l'écosystème

- L'éducation nationale avec les cités éducatives et les PRE,
- L'éducation populaire
- Le secteur Police-justice
- Les habitants
- Les services d'accès aux droits ex : CCAS...
- L'IREV

La temporalité des contrats de ville s'accélère, il faudra veiller à ne pas mettre de côté les démarches de prévention et de lutte contre les discriminations car les habitants des QPV sont à plusieurs titre concernés. L'IREV et sa mission d'appui aux démarches de prévention des discriminations est aux côtés des territoires pour les accompagner et les soutenir.

Pour vous accompagner, l'IREV a construit une boîte à outils en ligne sur les démarches de prévention des discriminations à destination des acteurs de la politique de la ville et de la lutte contre les discriminations.



En vue de la prochaine contractualisation, l'IREV a souhaité renforcer l'outillage proposé aux acteurs à travers une [boîte à outils](#) qui capitalise l'ensemble des ressources élaborées par l'IREV et ses partenaires.

Elle a vocation à **appuyer méthodologiquement** et à **renforcer l'autonomie des acteurs** en matière de diagnostic, d'observation, de suivi, d'évaluation et de qualification, mais aussi de mobilisation politique et de participation des habitants.

Dans cette boîte à outils, les acteurs peuvent y retrouver :

- **5 fiches repères** permettant de mieux appréhender les enjeux liés aux discriminations et à la politique de la ville ;
- **3 fiches méthodologiques** sur l'évaluation, sur le questionnaire de perception, la grille de positionnement des projets politique de la ville ;
- **1 fiche expérience** sur l'enquête de perception des discriminations dans le logement, menée à la CA Lens Liévin ;
- **1 webdocumentaire sur la mesure territoriale des discriminations** ;
- **2 kits de sensibilisation** : l'un généraliste, l'autre spécifique aux discriminations dans l'accès au logement social ;



...

Ces ressources ont vocation à être enrichies au fur et à mesure des accompagnements menés par l'IREV auprès des territoires.